

DÉPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de Senlis  
Canton de Crépy-en-Valois



République Française

Mairie de Trumilly

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Conseil municipal réuni à la mairie,  
sous la présidence de M. Thierry CUNY, Maire.

Date de la convocation : 24 avril 2026

Conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	15

oooOOOooo

**PRESENTS :** CUNY Thierry, DUBREUIL Caroline, BILLÈS Charles, CUNY LEFEBVRE Valérie, VERON Anthony, ALLARD Alexandre, TRIPET Julien, ADELIN Marion, BONNET Gaëlle, DENAIN Eugénie, OPDEBEECK Flavien, BONNARD Florian, LEMAIRE Clément, Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** RODRIGUES TRIPET Sonia donne pouvoir à TRIPET Julien  
THIEBAUD Karine donne pouvoir à DUBREUIL Caroline

**ABSENTS NON-EXCUSES :** néant

oooOOOooo

M. VERON Anthony est désigné secrétaire de séance.

oooOOOooo

**06-DELIBERATION 30/2026 : Vote des taux des contributions directes 2026**

**Rapporteur : Thierry CUNY, Maire**

Vu la Commission des finances qui s'est déroulée le 13 avril 2026,

Le maire propose aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

1. Voter pour 2026, le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui sera identique à celui en 2025

TFPB	39.92 %
------	---------

2. Voter pour 2026, le taux d'imposition de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) qui sera identique à celui en 2025

TFPNB	35.73 %
-------	---------

3. Voter pour 2026, le taux d'imposition de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaire et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH) qui sera identique à celui en 2025.

TH	14.43 %
----	---------

- Autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil municipal de TRUMILLY, après avoir en avoir délibéré, approuve à la majorité des suffrages exprimés moins une abstention : M. Clément LEMAIRE, la proposition du Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Trumilly, le 30 avril 2026.

Publié sur le site internet  
de la commune le : **15 MAI 2026**



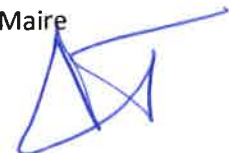
Le secrétaire de séance



Anthony VERON



Le Maire



Thierry CUNY

---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.

oooOOOooo